

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02414
Numéro SIREN : 814 108 312
Nom ou dénomination : 5 HORIZONS

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2018 sous le numéro de dépôt 10476

Déposé au Greffe

le 28 AOUT 2018

sous le N° 10676

RCS N° 1532616

5 HORIZONS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros

Siège social : 12 avenue Carnot 44100 NANTES

814 108 312 RCS de NANTES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 29 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin à 16 heures,

Les associés de la société 5 HORIZONS, société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros, divisé en 12.000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 12 avenue Carnot 44100 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro unique d'identification 814 108 312, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au 58 avenue Hoche – 75016 - PARIS, sur convocation faite par le président, conformément aux statuts de la Société.

Sont présents avec voix délibératives :

- | | |
|---|----------------|
| - GROUPE FIVE HORIZONS – GFHI , représentée par son gérant | |
| Monsieur Philippe MENGUY, propriétaire de | 6 120 actions |
| - PM Développement , représentée par son gérant | |
| Monsieur Philippe MENGUY, propriétaire de | 1 920 actions |
| - Monsieur Laurent PERZO représenté, propriétaire de | 2 400 actions |
| - Otium & Negotium , représentée par son gérant | |
| Monsieur Fabien GOELLER, propriétaire de | 600 actions |
| - Monsieur Gérard MENGUY , représenté, propriétaire de | 600 actions |
| - Monsieur Guy WINTERSTEIN représenté, propriétaire de | 120 actions |
| - Monsieur Denys POULAT représenté, propriétaire de | 120 actions |
| - Monsieur Didier GAUTIER représenté, propriétaire de | 120 actions |
| <hr/> | |
| - Total égal au nombre d'actions composant le capital social | 12.000 actions |

Monsieur Philippe MENGUY, représentant de la Société PM Développement, Présidente de la SAS, présent et acceptant, préside la séance ès qualité, le « **Président** ».

Le Président constate que tous les associés sont présents et déclare en conséquence que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

17

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à prendre les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

Extension de l'objet social et modification corrélative des statuts

Dissolution éventuelle de la société

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité et de dépôt.

L'Assemblée Générale reconnaît que les documents requis par la loi ou les statuts ont été mis à la disposition de chacun des associés.

Ceci exposé, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'intégrer à l'objet social l'activité complémentaire de : Intermédiaire en négoce de métaux précieux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Comme suite à approbation de la résolution précédente, les associés approuvent la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts telle que présentée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Le Président, après avoir rappelé aux associés que, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, demande aux associés de statuer sur la dissolution éventuelle de la société.

Si cette proposition est rejetée, la situation de la société devra être régularisée dans un délai de 2 ans, suivant l'exercice au cours duquel la constatation des pertes est intervenue.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité

1

QUATRIEME RESOLUTION

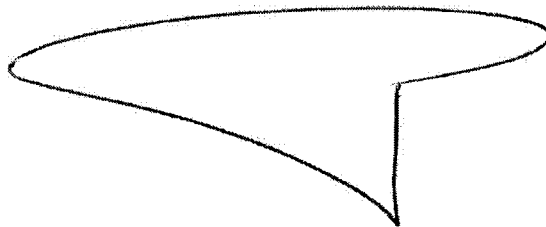
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées par les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

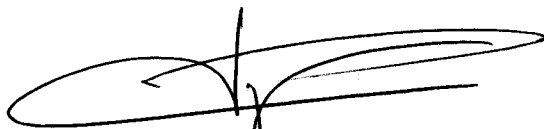
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Président de la Société.

Philippe Menguy

Président



*Copie certifiée conforme
le 18/06/2018*



5 HORIZONS

12 avenue Carnot - CS 61 709

44017 NANTES cedex 1

+ 33 (0)2 72 64 40 14

contact@5horizons.net

SAS au Capital social : 120 000 €

RCS de Nantes n° 814 108 312 - Code naf : 6831z